

Image not found or type unknown



recours contre auteur sinistre

Par **seri**, le **04/01/2024 à 11:49**

Bonjour, je suis propriétaire d'une maison, louée actuellement. Un véhicule non identifié a percuté le portail double de l'entrée, mettant à terre poteaux et vantaux du portail. Le véhicule a pris la fuite.

Mon locataire a déposé plainte contre X. dois également le faire?

Mon assurance me dit qu'elle ne peut prendre en charge ce sinistre car le véhicule ayant causé le sinistre n'est pas identifié.

Que me conseillez vous?

bien cordialement

PC

Par **Visiteur**, le **04/01/2024 à 12:54**

Bonjour,

Vous pouvez porter plainte. Mais sans avoir identifié l'auteur, vous n'aurez aucun résultat.

(y a-t-il une vidéosurveillance dans votre commune ?)

Vous devez donc procéder à la réparation puisque c'est à la charge du bailleur.

Par **Marck.ESP**, le **05/01/2024 à 06:29**

Bonjour

Le fonds d'indemnisation des vicriintes intervient généralement lorsqu'un conducteur prend la fuite.

Se renseigner ne coûte rien.

Bonne chance

Par **Chaber**, le **05/01/2024** à **07:54**

bonjour

[quote]

Le fonds d'indemnisation des vicriintes intervient généralement lorsqu'un conducteur prend la fuite.

[/quote]

FGAO: si la victime a subi des dommages matériels, ces derniers ne seront pris en charge que si des dommages corporels sont également constatés. Dans le cas présent le' FGAO ne peut intervenir